

24 juin 2003

03.340

Question Pierre Bonhôte**Des études qui se prolongent inutilement**

Que pense le Conseil d'Etat du fait que l'institut des sciences de l'éducation de l'Université de Neuchâtel ne peut honorer son programme d'études officielles en raison d'un nombre insuffisant d'heures d'enseignement à disposition, ce qui a pour conséquence que, pour cette année 2003-2004, les étudiants de 1^{er} cycle en licence interfacultaire, en licence des lettres et sciences humaines et du certificat de formation permanente en psychologie et pédagogie – au nombre de plus d'une cinquantaine – verront leur cursus universitaire se prolonger d'une année, situation qui se reproduira ces prochaines années faute de solution?